

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1549

17 juin 2014

### SOMMAIRE

AssetLogic S.à r.l. ....	74307	GRP Alpha S.à r.l. ....	74310
Banque de Luxembourg ....	74310	GTS Luxco S.à r.l. ....	74311
B.F. Invest S.A. ....	74312	Javi International S.A. ....	74308
C6 Ré ....	74309	Jolyco S.A. ....	74311
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl .....	74306	Kalkalit-Lux 3 S.à r.l. ....	74311
Chaussures Ries S.à.r.l. ....	74306	Luxembourg Prime Investments S.A. ....	74334
Choco-House ....	74306	Lux Konzept S.A. ....	74331
Chocolate Company Bonn ....	74306	LXG Resources S.à r.l. ....	74336
Chocolate House ....	74306	Mawa S.A., SPF ....	74339
CM Capital Investments S.à r.l. ....	74311	Misys Newco 2 S.à r.l. ....	74309
Cornwall Estate S.A. ....	74308	Natur Produkt Holdings Limited S.A. ....	74313
Corporate Services Europe S.A. ....	74308	Olinger Invest S.à r.l. ....	74306
Creative Investments Luxembourg S.A. .....	74308	OtterBox Luxembourg S.à.r.l. ....	74310
Creche Petit Pouce s.à r.l. ....	74309	PAG Holding S.A. ....	74342
Dako Energy Investments S.A. ....	74313	POMBAL Investment S.à r.l. ....	74347
Damao S.à r.l. ....	74309	Recticel Luxembourg ....	74307
Da Silva Frères S.à r.l. ....	74312	Snake S.à.r.l. ....	74306
DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	74308	Stark Asia Master S.à r.l. ....	74316
DK Participations ....	74312	Stark Corvus S.à r.l. ....	74320
DK Properties ....	74313	Stark Global Opportunities Master S.à r.l. .....	74324
DSG S.à r.l. ....	74352	Stark Master S.à r.l. ....	74328
		Transmec International S.A. ....	74314

**CGF Compagnie Générale de Finance Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014054459/11.

(140062772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Chaussures Ries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6830 Berbourg, 8B, rue Kelterbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 79.627.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2014054460/10.

(140062575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Choco-House, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Snake S.à.r.l.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 152.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*La Gérance*

Référence de publication: 2014054463/10.

(140062876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Chocolate House, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Chocolate Company Bonn).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 20, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE GÉRANT*

Référence de publication: 2014054464/10.

(140062877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Olinger Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 163.234.

La soussignée, EP Services SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B135.999, valablement représentée par ses deux administrateurs délégués, Messieurs Roger GREDEN et Laurent PUTZEYS,

Déclare dénoncer, de façon unilatérale et avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu en date du 26 août 2011 avec la société Olinger Invest Sarl, société de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163234

A Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014054815/13.

(140063038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Recticel Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 4.890.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2014*

- L'Assemblée ratifie la démission de Monsieur Philippe Jous en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.
  - L'Assemblée reconduit ComCo S.A., 163 Rue de Kiem à L-8030 Strassen en tant que Commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes 2014.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014054855/13.

(140062533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**AssetLogic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 179.761.

—  
1- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 3 septembre 2013, que Monsieur Jason HANCK a transféré la totalité des 187 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- Monsieur Samuel Douglass GILSTRAP . . . . .	95 parts sociales
- Monsieur Bret Travis PRAWITT . . . . .	31 parts sociales
- Monsieur Scott SILVA . . . . .	9 parts sociales
- Monsieur Melvin McCOLLOCH . . . . .	31 parts sociales
- Monsieur David DALRYMPLE . . . . .	15 parts sociales
- Monsieur Kyle BARKER . . . . .	6 parts sociales

2- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 11 septembre 2013, que Monsieur Scott SILVA a transféré 80 des parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- Monsieur Samuel Douglass GILSTRAP . . . . .	39 parts sociales
- Monsieur Bret Travis PRAWITT . . . . .	15 parts sociales
- Monsieur Melvin McCOLLOCH . . . . .	15 parts sociales
- Monsieur David DALRYMPLE . . . . .	7 parts sociales
- Monsieur Kyle BARKER . . . . .	4 parts sociales

3- Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 11 septembre 2013, que Monsieur Samuel Douglass GILSTRAP a transféré 626 des parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- Monsieur Bret Travis PRAWITT . . . . .	232 parts sociales
- Monsieur Melvin McCOLLOCH . . . . .	232 parts sociales
- Monsieur David DALRYMPLE . . . . .	116 parts sociales
- Monsieur Kyle BARKER . . . . .	46 parts sociales

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Monsieur Samuel Douglass GILSTRAP . . . . .	5480 parts sociales
- Monsieur Bret Travis PRAWITT . . . . .	2269 parts sociales
- Monsieur Melvin McCOLLOCH . . . . .	2269 parts sociales
- Monsieur David DALRYMPLE . . . . .	1134 parts sociales
- Monsieur Scott SILVA . . . . .	519 parts sociales
- Monsieur Kyle BARKER . . . . .	454 parts sociales
- Monsieur Evan GILSTRAP . . . . .	375 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

AssetLogic S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014054336/41.

(140062911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Cornwall Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.562.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014054471/10.

(140062656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014054472/10.

(140062658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Creative Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 108.277.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014054474/10.

(140062653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/2014.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014054497/12.

(140062316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Javi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014054673/12.

(140062185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Damao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 177.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 avril 2014.  
Référence de publication: 2014054482/10.  
(140063013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**C6 Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 144.505.

*Extrait des résolutions circulaires écrites de C6 Ré, prises à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la Société, en date du 7 avril 2014, conformément à l'article 20.6 des statuts*

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Résolution 1: Nomination du Président du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Roland Ludwig Président du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Josiane Hein démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014054478/17.

(140062346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Creche Petit Pouce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 60, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 157.086.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054475/10.

(140062442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Misys Newco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.550,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 168.274.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 octobre 2013*

En date du 30 octobre 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

\* Madame, Anne Catherine GRAVE, gérant B;

\* Madame, Catherine KOCH, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Misys Newco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014054765/17.

(140062773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**OtterBox Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 152.861.

—  
*Extrait des décisions prises par les associées en date du 28 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants de classe B, Messieurs Jérôme DEVILLET, Christophe-Emmanuel SACRE et Pierre CLAUDEL, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 16.4.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour OtterBox Luxembourg SARL

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014054808/16.

(140063046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**GRP Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 182.913.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054589/10.

(140063167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Banque de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 5.310.

—  
*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 25 mars 2014*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises a été renouvelé pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2014*

L'Assemblée Générale prend acte du départ, avec effet au 25 mars 2014, de Monsieur Pierre JACHEZ en tant qu'administrateur de la Banque de Luxembourg.

Composition du Conseil d'Administration

MM. Philippe VIDAL, Administrateur et Président

résidant professionnellement à F-67000 Strasbourg, 31, rue Jean Wenger-Valentin

Michel LUCAS, Administrateur et Vice-Président

résidant professionnellement à F-75009 Paris, 6, avenue de Provence

Pierre AHLBORN, Administrateur Délégué

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

Nicolas BUCK, Administrateur

résidant professionnellement à L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités Capellen

Jacques DELVAUX, Administrateur

résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 2, rue de la Chapelle

Jean HOSS, Administrateur

résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill

Georges M. LENTZ Jr., Administrateur

résidant professionnellement à L-4930 Bascharage, 2 boulevard J.-F. Kennedy

Pit RECKINGER, Administrateur

résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill

Charles RUGGIERI, Administrateur

résidant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II

*Réviseur d'entreprises*

DELOITTE SA, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 Rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Benoît Elvinger

*Secrétaire du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014054406/38.

(140062336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**GTS Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.687.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054591/10.

(140062567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Kalkalit-Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.375.

---

Il est porté à la connaissance des tiers que la dénomination de l'associé unique de Kalkalit-Lux 3 S.à r.l., la société Jerusalem Economic Corporation Ltd, a changé et est désormais Jerusalem Economy Ltd.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Référence de publication: 2014054677/12.

(140062486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Jolyco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

*Pour compte de Jolyco S.A*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014054676/12.

(140062379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**CM Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 179.947.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014054466/10.

(140063080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**DK Participations, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 136.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054501/10.

(140062806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**Da Silva Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 15.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014054489/9.

(140062665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

**B.F. Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5691 Ellange, 19, Z.A.E. Le Triangle Vert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.244.

L'an deux mille quatorze, le deux avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de B.F. INVEST SA avec siège social à L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 157 244, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelage du 18 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 164 du 27 janvier 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Serge Mathias BONENBERGER, maître-menuisier, demeurant à Stadtbredimus,

qui désigne comme secrétaire Alice GOMES, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Roland BONENBERGER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose d'abord que

I. - La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social.

II. - Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III. - L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle transfère l'adresse de la Société de L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers à L-5691 Ellange, 19, Zone d'Activités Economiques Le Triangle Vert.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente, la première phrase de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

..."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur noms, prénom usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S.Bonenberger, Gomes, R.Bonenberger et Molitor

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 7 avril 2014. Relation LAC/2014/16473. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Frising.

Référence de publication: 2014054381/44.

(140062690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Dako Energy Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 173.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014054491/11.

(140063179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**DK Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 161.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014054502/10.

(140062847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.355.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 3 avril 2014*

1. M. Claude CRAUSER a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Mme Valérie Fisson a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Mme Pantelitsa SOFOKLEOUS, administrateur de sociétés, née à Kolossi (Chypre), le 28 juillet 1959, demeurant à 13, Rigenas Street, 4632 Kolossi, Limassol, Chypre, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
5. Mme Maria KOKOVINA PAROUTI, administrateur de sociétés, née en République de Russie, le 22 novembre 1977, demeurant à 15A, Georgiou Makfanten, 3107 Limassol, Chypre, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
6. Mme Natalia ANTONIOU, administrateur de sociétés, née en République de Russie, le 26 mai 1974, demeurant à 183, Leontiou A, Leontiou Center, Block C, appartement 603, 3020 Limassol, Chypre, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014054794/24.

(140062210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.

---

**T.I.N.T. S.A., Transmec International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.471.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

**A COMPARU:**

TFIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.277, en sa qualité d'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de la société TRANSMEC INTERNATIONAL S.A., en abrégé T.I.N.T. S.A., une société anonyme constituée et existant valablement selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.471 (la Société),

ici représentée par Maître Morgane IMGRUND, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Société fut constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 24 février 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, précité, du 9 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 384 du 28 mai 1999, modifiés encore suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, précité, du 23 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 855 du 16 novembre 1999 et modifiés en dernier lieu, par acte sous seing privé conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, telle que modifiée, du 14 décembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 944 du 20 juin 2002.

**Préambule****1. Contexte factuel.**

1.1. La Société détient actuellement la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société TRANSMEC HOLDING S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à I-41011 Campogalliano (MO), 31, via Strasburgo, numéro fiscal et numéro d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Modène 01266420502, inscrite au R.E.A. sous le n° 339979 auprès de la C.C.I.A.A. de Modène (THOL ensemble avec la Société les Sociétés Fusionnantes).

1.2. Les Sociétés Fusionnantes ont décidé de procéder à une fusion transfrontalière simplifiée par absorption, la Société intervenant en qualité de société absorbante et THOL en qualité de société absorbée (la Fusion).

1.3. Il est par ailleurs prévu, suite à la réalisation de la Fusion, de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'en supprimer toute référence y contenue à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**2. Formalités préalables.**

2.1. Le conseil d'administration de la Société ainsi que le gérant unique de THOL ont conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et aux dispositions de droit italien dressés un projet commun de fusion (le Projet de Fusion), établi suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant en date du 26 mars 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 avril 2014 sous le numéro 891. Un avis de publication relatif à la fusion envisagée par le Projet de Fusion a été publié au journal officiel italien (Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana) deuxième partie, feuille d'insertion page 17 le 27 mars 2014. Le Projet de Fusion fut par ailleurs reçu devant notaire et enregistré le 31 mars 2014. Conformément aux dispositions de droit italien, la résolution du gérant unique de THOL d'approuver le Projet de Fusion sera prise devant notaire et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Modène.

2.2. Le conseil d'administration de la Société ainsi que le gérant unique de THOL ont établis un rapport écrit (le Rapport du Conseil d'Administration) à l'attention de l'Actionnaire Unique, expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Fusion.

2.3. Conformément à l'article 267 de la Loi de 1915, les documents suivants ont été déposés aux sièges sociaux respectifs de la Société et de THOL à compter de la date de publication du Projet de Fusion:

- le Projet de Fusion sous la forme notariée,
- les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société et de THOL,

- le Rapport du Conseil d'Administration

Copie de ces documents a pu à tout moment être obtenu gratuitement par l'Actionnaire Unique de la Société respectivement l'associé unique de THOL.

Une lettre de confirmation certifiant qu'aucun changement substantiel n'est intervenu dans les éléments détaillés dans le Rapport du Conseil d'Administration depuis son émission et attestant du dépôt de tous les documents requis au siège social de la Société, signée par deux administrateur de la Société, restera annexée au présent acte après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2.4. Enfin, le Conseil d'Administration de la Société a invité en date du 4 avril 2014 l'unique salarié de la Société à participer aux négociations les Sociétés Fusionnantes sur les modalités relatives à l'implication des salariés au sein de la Société suite à la fusion de celle-ci avec THOL conformément à l'article L.426-14 du Code du travail et lui a communiqué une copie du Rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 261 (4) c) de la Loi de 1915.

Par lettre recommandée du 7 avril 2014, l'unique salarié de la Société communiqua son souhait de ne pas entamer de négociations avec les organes compétentes des Sociétés Fusionnantes et de se fonder sur la réglementation relative à l'information et à la consultation des salariés tels que prévus aux Sections 1 et 2 du Titre 2 du Livre IV du Code du Travail.

**3. Agenda.** L'ordre du jour sur lequel l'Actionnaire Unique est invité à se prononcer est le suivant:

- Approbation du Projet de Fusion;
- Constat du fait que les documents visés à l'article 267 de la Loi de 1915 ont été mis à disposition de tous les associés de la Société à son siège social et au moins un mois avant les résolutions à prendre par l'Actionnaire Unique;
- Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.»

- Ratification de toutes les actions entreprises par les administrateurs de la Société en relation avec la Fusion entre la Société et THOL;
- Pouvoir donné à tout administrateur de la Société ou à tout avocat de l'étude Novalaw-GJP, d'effectuer, le cas échéant, toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises en relation avec le présent ordre du jour; et
- Divers.

**5. Résolutions.** Après considération, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique approuve le Projet de Fusion.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique reconnaît que les documents visés à l'article 267 de la Loi de 1915 lui ont été mis à disposition au siège de la Société au moins un mois avant les présentes résolutions.

*Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.»

*Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de ratifier toutes les actions entreprises par les administrateurs de la Société en relation avec la Fusion entre la Société et THOL.

*Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de donner pouvoir à tout administrateur de la Société ou à tout avocat de l'étude Novalaw-GJP, d'effectuer, le cas échéant, toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises en relation avec le présent ordre du jour

*Déclaration*

Conformément à l'article 271(2) de la Loi de 1915, le notaire instrumentant:

(a) déclare qu'il a vérifié et certifie par la présente l'existence et la validité (i) des actes juridiques et des formalités requises que la Société devra accomplir et (ii) du Projet de Fusion; et

(b) déclare qu'il a effectué le contrôle de légalité qui lui incombait et, qu'en tant que partie de ce contrôle, il a vérifié que les Sociétés Fusionnantes avaient approuvé le Projet de Fusion dans les mêmes termes.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille six cents Euros (EUR 6.600,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2014 LAC/2014/25659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082686/136.

(140097486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

**Stark Asia Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.863.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of June, before Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Stark Asia Master S.à r.l. in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 127.863 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 18 April 2007 published on 3 July 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1341, page 64356. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg dated 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 431, page 20658, dated 17 February 2014.

THERE APPEARED:

Stark Asia Master Fund Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Harneys Corporate Services Limited, Craigmuir Chambers, BVI - Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands chamber of commerce under number 560956 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. waiver of convening notices;
  2. presentation of the report of the liquidation auditor (commissaire);
  3. discharge (quitus) to the managers of the Company for all their duties during, and in connection with their mandate;
  4. discharge (quitus) to Stark Asia Master Fund Ltd., as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;
  5. discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidation auditor (commissaire) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;
  6. decision to close the liquidation of the Company;
  7. decision that the Company's documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  8. granting of proxies; and
  9. miscellaneous.
- III. After having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waives the requirement for convocations.

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report of Stark Entity Services LLC, appointed as liquidation auditor (commissaire) of the Company pursuant to resolutions of the Company's shareholder dated 14 May, 2014 on the good performance of the actions taken and the liquidation report (rapport de liquidation) presented by Stark Asia Master Fund Ltd., appointed as liquidator (liquidateur) of the Company by the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company held on 30 December 2013 (the Liquidator) during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

The liquidation auditor informs the Sole Shareholder that all the liabilities of the Company have been settled or provided for and that all the remaining assets of the Company have been paid so that the Company can be liquidated and that the liquidation may therefore be closed.

The liquidation auditor confirms that the Liquidator has completed his mission with due care, that the Liquidator has acted in the best interest of the Company.

*Third resolution*

After having acknowledged the liquidation auditor's report, the Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's report and the liquidation accounts dated 30 December 2013.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to all managers of the Company for the performance of all their duties during and in connection with, their mandate.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Stark Asia Master Fund Ltd., as Liquidator of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidation auditor (commissaire) of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Seventh resolution*

After considering that the existing assets of the Company have all been distributed to the Sole Shareholder of the Company and that no liquidation proceeds are outstanding, and thus that no further distributions shall be made to the shareholder of the Company, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation as per the date of the present Meeting.

All expenses and outstanding liabilities related to this liquidation will be borne by the Sole Shareholder.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's documents and books are to be kept during five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give full power of attorney to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Centralis S.A. to file, register with the competent authorities any documents, deeds, articles, instruments, agreements, notices, acknowledgments, statements, certificates, or any other document as may be necessary or useful in connection with the liquidation of the Company, including but not limited to any outstanding tax returns as well as the performance by the Company of the obligations contained therein.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de juin, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Stark Asia Master S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.863 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 avril 2007, publié le 3 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1341, page 64356. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431, page 20658, le 17 février 2014.

#### **A COMPARU**

Stark Asia Master Fund Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social situé à Harneys Corporate Services Limited, Craigmuir Chambers Road Town, BVI, Tortola, Îles Vierges Britanniques et immatriculée auprès de la chambre de commerce des Îles Vierges Britanniques, sous le numéro 560956 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représenté à l'Assemblée détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. présentation du rapport du commissaire;
3. décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution des toutes leurs fonctions pendant, et en relation avec, leur mandat;
4. décharge (quitus) à Stark Asia Master Fund Ltd. en tant que liquidateur de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;



5. décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;

6. décision de clôturer la liquidation de la Société;

7. décision de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poster, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8. octroi de pouvoirs; et

9. divers.

III. Après avoir soigneusement examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le rapport de Stark Entity Services LLC, nommé commissaire de la Société par résolutions écrites de l'actionnaire de la Société du 14 mai 2014, sur la bonne exécution des actions entreprises et le rapport de liquidation présenté Stark Asia Master Fund Ltd., nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société tenue le 30 December 2013 (le Liquidateur) au cours de la liquidation volontaire de la Société.

Le commissaire informe l'Associé Unique que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou prévues et que tous les actifs restants de la Société ont été payés afin que la Société puisse être liquidée et que la liquidation puisse être ainsi clôturée.

Le commissaire confirme que le Liquidateur a rempli sa mission avec diligence et qu'il a agi dans le meilleur intérêt de la Société.

*Troisième résolution*

Après avoir pris acte du rapport du commissaire, l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du Liquidateur ainsi que les comptes de liquidation datés du 30 décembre 2013

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) à tous les gérants de la Société pour l'exécution de toutes leurs fonctions pendant, et en relation avec, leur mandat.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Stark Asia Master Fund Ltd. en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

*Septième résolution*

Tous les actifs restants de la Société ayant été distribués à l'Associé Unique de la Société et aucun boni de liquidation n'étant en suspens, de sorte que plus aucune distribution ne sera faite à l'associé de la Société, l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation à la date de la présente Assemblée.

Toutes les dépenses et dettes éventuelles en rapport avec la liquidation seront prises en charge par l'Associé Unique.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'à tout employé de Centralis S.A. afin de déposer, enregistrer auprès des autorités compétentes tous documents, actes, articles, instruments, contrats, avis, reconnaissances, déclarations, certificats, ou tous autres documents pouvant être nécessaires ou utiles en relation avec la liquidation de la Société, en ce compris mais non limité à toutes déclarations fiscales en suspens ainsi que l'exécution par la Société des formalités y relatives.

74320

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de toute nature, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2014. Relation: ECH/2014/1095. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés

Echternach, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083314/197.

(140098221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Stark Corvus S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.578.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of June,  
before Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Stark Corvus S.à r.l. in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 143.578 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 3 December 2008 published on 9 January 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 50, page 2368. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg dated 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 413, page 19821, dated 14 February 2014.

**THERE APPEARED:**

Stark Master Fund Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, BVI - Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands chamber of commerce under number 1010786 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. waiver of convening notices;
  2. presentation of the report of the liquidation auditor (commissaire);
  3. discharge (quitus) to the managers of the Company for all their duties during, and in connection with their mandate;
  4. discharge (quitus) to Stark Master Fund Ltd., as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;



5. discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidation auditor (commissaire) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

6. decision to close the liquidation of the Company;

7. decision that the Company's documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. granting of proxies; and

9. miscellaneous.

III. After having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waives the requirement for convocations.

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report of Stark Entity Services LLC, appointed as liquidation auditor (commissaire) of the Company pursuant to resolutions of the Company's shareholder dated 14 May, 2014 on the good performance of the actions taken and the liquidation report (rapport de liquidation) presented by Stark Master Fund Ltd., appointed as liquidator (liquidateur) of the Company by the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company held on 30 December 2013 (the Liquidator) during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

The liquidation auditor informs the Sole Shareholder that all the liabilities of the Company have been settled or provided for and that all the remaining assets of the Company have been paid so that the Company can be liquidated and that the liquidation may therefore be closed.

The liquidation auditor confirms that the Liquidator has completed his mission with due care, that the Liquidator has acted in the best interest of the Company.

*Third resolution*

After having acknowledged the liquidation auditor's report, the Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's report and the liquidation accounts dated 30 December 2013.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to all managers of the Company for the performance of all their duties during and in connection with, their mandate.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Stark Master Fund Ltd., as Liquidator of the Company, for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidation auditor (commissaire) of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Seventh resolution*

After considering that the existing assets of the Company have all been distributed to the Sole Shareholder of the Company and that no liquidation proceeds are outstanding, and thus that no further distributions shall be made to the shareholder of the Company, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation as per the date of the present Meeting.

All expenses and outstanding liabilities related to this liquidation will be borne by the Sole Shareholder.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's documents and books are to be kept during five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give full power of attorney to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., to file, register with the competent authorities any documents, deeds, articles, instruments, agreements, notices, acknowledgments, statements, certificates, or any other document as

may be necessary or useful in connection with the liquidation of the Company, including but not limited to any outstanding tax returns as well as the performance by the Company of the obligations contained therein.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de juin, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Stark Corvus S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.578 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2008, publié le 9 janvier 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 50, page 2368. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 413, page 19821, le 14 février 2014.

#### A COMPARU

Stark Master Fund Ltd., une société en commandite constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social situé à Craigmuir Chambers Road Town, BVI, Tortola, Îles Vierges Britanniques et immatriculée auprès de la chambre de commerce des Îles Vierges Britanniques, sous le numéro 1010786 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représenté à l'Assemblée détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. renonciation aux formalités de convocation;
  2. présentation du rapport du commissaire;
  3. décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution des toutes leurs fonctions pendant, et en relation avec, leur mandat;
  4. décharge (quitus) à Stark Master Fund Ltd. en tant que liquidateur de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;
  5. décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;
  6. décision de clôturer la liquidation de la Société;
  7. décision de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poster, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  8. octroi de pouvoirs; et
  9. divers.
- III. Après avoir soigneusement examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le rapport de Stark Entity Services LLC, nommé commissaire de la Société par résolutions écrites de l'actionnaire de la Société du 14 mai 2014, sur la bonne exécution des actions entreprises et le rapport de liquidation présenté Stark Master Fund Ltd., nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société tenue le 30 December 2013 (le Liquidateur) au cours de la liquidation volontaire de la Société.

Le commissaire informe l'Associé Unique que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou prévues et que tous les actifs restants de la Société ont été payés afin que la Société puisse être liquidée et que la liquidation puisse être ainsi clôturée.

Le commissaire confirme que le Liquidateur a rempli sa mission avec diligence et qu'il a agi dans le meilleur intérêt de la Société.

#### *Troisième résolution*

Après avoir pris acte du rapport du commissaire, l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du Liquidateur ainsi que les comptes de liquidation datés du 30 décembre 2013

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) à tous les gérants de la Société pour l'exécution de toutes leurs fonctions pendant, et en relation avec, leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Stark Master Fund Ltd. en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

#### *Septième résolution*

Tous les actifs restants de la Société ayant été distribués à l'Associé Unique de la Société et aucun boni de liquidation n'étant en suspens, de sorte que plus aucune distribution ne sera faite à l'associé de la Société, l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation à la date de la présente Assemblée.

Toutes les dépenses et dettes éventuelles en rapport avec la liquidation seront prises en charge par l'Associé Unique.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. afin de déposer, enregistrer auprès des autorités compétentes tous documents, actes, articles, instruments, contrats, avis, reconnaissances, déclarations, certificats, ou tous autres documents pouvant être nécessaires ou utiles en relation avec la liquidation de la Société, en ce compris mais non limité à toutes déclarations fiscales en suspens ainsi que l'exécution par la Société des formalités y relatives.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de toute nature, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2014. Relation: ECH/2014/1090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083315/196.

(140098218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

**Stark Global Opportunities Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.774.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of June, before Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Stark Global Opportunities Master S.à r.l. in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 124.774 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 14 February 2007 published on 8 May 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 809, page 38798. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg dated 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 416, page 19944, dated 14 February 2014.

**THERE APPEARED:**

Stark Global Opportunities Master Fund Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, BVI - Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands chamber of commerce under number 1049073 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;

2. presentation of the report of the liquidation auditor (commissaire);

3. discharge (quitus) to the managers of the Company for all their duties during, and in connection with their mandate;

4. discharge (quitus) to Stark Global Opportunities Master Fund Ltd., as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

5. discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidation auditor (commissaire) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

6. decision to close the liquidation of the Company;

7. decision that the Company's documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. granting of proxies; and

9. miscellaneous.

III. After having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waives the requirement for convocations.

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report of Stark Entity Services LLC, appointed as liquidation auditor (commissaire) of the Company pursuant to resolutions of the Company's shareholder dated 14 May, 2014 on the good performance of the actions taken and the liquidation report (rapport de liquidation) presented by Stark Global Opportunities Master Fund Ltd., appointed as liquidator (liquidateur) of the Company by the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company held on 30 December 2013 (the Liquidator) during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

The liquidation auditor informs the Sole Shareholder that all the liabilities of the Company have been settled or provided for and that all the remaining assets of the Company have been paid so that the Company can be liquidated and that the liquidation may therefore be closed.

The liquidation auditor confirms that the Liquidator has completed his mission with due care, that the Liquidator has acted in the best interest of the Company.

*Third resolution*

After having acknowledged the liquidation auditor's report, the Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's report and the liquidation accounts dated 30 December 2013.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to all managers of the Company for the performance of all their duties during and in connection with, their mandate.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Stark Global Opportunities Master Fund Ltd., as Liquidator of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidation auditor (commissaire) of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Seventh resolution*

After considering that the existing assets of the Company have all been distributed to the Sole Shareholder of the Company and that no liquidation proceeds are outstanding, and thus that no further distributions shall be made to the shareholder of the Company, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation as per the date of the present Meeting.

All expenses and outstanding liabilities related to this liquidation will be borne by the Sole Shareholder.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's documents and books are to be kept during five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give full power of attorney to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Centralis S.A. to file, register with the competent authorities any documents, deeds, articles, instruments, agreements, notices, acknowledgments, statements, certificates, or any other document as may be necessary or useful in connection with the liquidation of the Company, including but not limited to any outstanding tax returns as well as the performance by the Company of the obligations contained therein.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de juin, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Stark Global Opportunities Master S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.774 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 février 2007, publié le 8 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 809, page 38798. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 416, page 19944, le 14 février 2014.

#### A COMPARU

Stark Global Opportunities Master Fund Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social situé à Craigmuir Chambers Road Town, BVI, Tortola, Îles Vierges Britanniques et immatriculée auprès de la chambre de commerce des Îles Vierges Britanniques, sous le numéro 1049073 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représenté à l'Assemblée détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. présentation du rapport du commissaire;
3. décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution des toutes leurs fonctions pendant, et en relation avec, leur mandat;
4. décharge (quitus) à Stark Global Opportunities Master Fund Ltd. en tant que liquidateur de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;
5. décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;
6. décision de clôturer la liquidation de la Société;
7. décision de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
8. octroi de pouvoirs; et
9. divers.

III. Après avoir soigneusement examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le rapport de Stark Entity Services LLC, nommé commissaire de la Société par résolutions écrites de l'actionnaire de la Société du 14 mai 2014, sur la bonne exécution des actions entreprises et le rapport de liquidation présenté Stark Global Opportunities Master Fund Ltd., nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société tenue le 30 December 2013 (le Liquidateur) au cours de la liquidation volontaire de la Société.

Le commissaire informe l'Associé Unique que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou prévues et que tous les actifs restants de la Société ont été payés afin que la Société puisse être liquidée et que la liquidation puisse être ainsi clôturée.

Le commissaire confirme que le Liquidateur a rempli sa mission avec diligence et qu'il a agi dans le meilleur intérêt de la Société.

#### *Troisième résolution*

Après avoir pris acte du rapport du commissaire, l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du Liquidateur ainsi que les comptes de liquidation datés du 30 décembre 2013

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) à tous les gérants de la Société pour l'exécution de toutes leurs fonctions pendant, et en relation avec, leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Stark Global Opportunities Master Fund Ltd. en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

#### *Septième résolution*

Tous les actifs restants de la Société ayant été distribués à l'Associé Unique de la Société et aucun boni de liquidation n'étant en suspens, de sorte que plus aucune distribution ne sera faite à l'associé de la Société, l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation à la date de la présente Assemblée.

Toutes les dépenses et dettes éventuelles en rapport avec la liquidation seront prises en charge par l'Associé Unique.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'à tout employé de Centralis S.A. afin de déposer, enregistrer auprès des autorités compétentes tous documents, actes, articles, instruments, contrats, avis, reconnaissances, déclarations, certificats, ou tous autres documents pouvant être nécessaires ou utiles en relation avec la liquidation de la Société, en ce compris mais non limité à toutes déclarations fiscales en suspens ainsi que l'exécution par la Société des formalités y relatives.

#### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de toute nature, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850.-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2014 Relation: ECH/2014/1092 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés

Echternach, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083316/199.

(140098219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---



**Stark Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.015.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of June, before Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Stark Master S.à r.l. in liquidation, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 114.015 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 18 January 2006 published on 26 April 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 832, page 39922. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg dated 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 431, page 20668, dated 17 February 2014.

**THERE APPEARED:**

Stark Master Fund Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, BVI - Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands chamber of commerce under number 1010786 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;

2. presentation of the report of the liquidation auditor (commissaire);

3. discharge (quitus) to the managers of the Company for all their duties during, and in connection with their mandate;

4. discharge (quitus) to Stark Master Fund Ltd., as liquidator (liquidateur) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

5. discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidation auditor (commissaire) of the Company for all its duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company;

6. decision to close the liquidation of the Company;

7. decision that the Company's documents and books be kept for five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8. granting of proxies; and

9. miscellaneous.

III. After having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waives the requirement for convocations.

*Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and approves the report of Stark Entity Services LLC, appointed as liquidation auditor (commissaire) of the Company pursuant to resolutions of the Company's shareholder dated 14 May, 2014 on the good performance of the actions taken and the liquidation report (rapport de liquidation) presented by Stark Master Fund Ltd., appointed as liquidator (liquidateur) of the Company by the extraordinary general meeting of the shareholder



of the Company held on 30 December 2013 (the Liquidator) during the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

The liquidation auditor informs the Sole Shareholder that all the liabilities of the Company have been settled or provided for and that all the remaining assets of the Company have been paid so that the Company can be liquidated and that the liquidation may therefore be closed.

The liquidation auditor confirms that the Liquidator has completed his mission with due care, that the Liquidator has acted in the best interest of the Company.

*Third resolution*

After having acknowledged the liquidation auditor's report, the Sole Shareholder resolves to approve the Liquidator's report and the liquidation accounts dated 30 December 2013.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to all managers of the Company for the performance of all their duties during and in connection with, their mandate.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Stark Master Fund Ltd., as Liquidator of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give discharge (quitus) to Stark Entity Services LLC, as liquidation auditor (commissaire) of the Company for the performance of all his duties during, and in connection with, the voluntary liquidation (liquidation volontaire) of the Company.

*Seventh resolution*

After considering that the existing assets of the Company have all been distributed to the Sole Shareholder of the Company and that no liquidation proceeds are outstanding, and thus that no further distributions shall be made to the shareholder of the Company, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation as per the date of the present Meeting.

All expenses and outstanding liabilities related to this liquidation will be borne by the Sole Shareholder.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to set the place where the Company's documents and books are to be kept during five (5) years from the date of publication of the closing of the liquidation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C at the following address: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to give full power of attorney to any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Centralis S.A., to file, register with the competent authorities any documents, deeds, articles, instruments, agreements, notices, acknowledgments, statements, certificates, or any other document as may be necessary or useful in connection with the liquidation of the Company, including but not limited to any outstanding tax returns as well as the performance by the Company of the obligations contained therein.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred fifty Euro (EUR 850.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de juin, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Stark Master S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.015 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 janvier 2006, publié le 26 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 832, page 39922. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431, page 20668, le 17 février 2014.

#### A COMPARU

Stark Master Fund Ltd., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social situé à Craigmuir Chambers Road Town, BVI, Tortola, Îles Vierges Britanniques et immatriculée auprès de la chambre de commerce des Îles Vierges Britanniques, sous le numéro 1010786 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représenté à l'Assemblée détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. présentation du rapport du commissaire;
3. décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution des toutes leurs fonctions pendant, et en relation avec, leur mandat;
4. décharge (quitus) à Stark Master Fund Ltd. en tant que liquidateur de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;
5. décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de toutes ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société;
6. décision de clôturer la liquidation de la Société;
7. décision de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
8. octroi de pouvoirs; et
9. divers.

III. Après avoir soigneusement examiné ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le rapport de Stark Entity Services LLC, nommé commissaire de la Société par résolutions écrites de l'actionnaire de la Société du 14 mai 2014, sur la bonne exécution des actions entreprises et le rapport de liquidation présenté Stark Master Fund Ltd., nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la Société tenue le 30 December 2013 (le Liquidateur) au cours de la liquidation volontaire de la Société.

Le commissaire informe l'Associé Unique que toutes les dettes de la Société ont été réglées ou prévues et que tous les actifs restants de la Société ont été payés afin que la Société puisse être liquidée et que la liquidation puisse être ainsi clôturée.

Le commissaire confirme que le Liquidateur a rempli sa mission avec diligence et qu'il a agi dans le meilleur intérêt de la Société.

#### *Troisième résolution*

Après avoir pris acte du rapport du commissaire, l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du Liquidateur ainsi que les comptes de liquidation datés du 30 décembre 2013

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge (quitus) à tous les gérants de la Société pour l'exécution de toutes leurs fonctions pendant, et en relation avec, leur mandat.

74331

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Stark Master Fund Ltd. en tant que Liquidateur de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge (quitus) à Stark Entity Services LLC en tant que commissaire de la Société pour l'exécution de ses fonctions pendant, et en relation avec, la liquidation volontaire de la Société.

*Septième résolution*

Tous les actifs restants de la Société ayant été distribués à l'Associé Unique de la Société et aucun boni de liquidation n'étant en suspens, de sorte que plus aucune distribution ne sera faite à l'associé de la Société, l'Associé Unique décide de clôturer la liquidation à la date de la présente Assemblée.

Toutes les dépenses et dettes éventuelles en rapport avec la liquidation seront prises en charge par l'Associé Unique.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le lieu où les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'à tout employé de Centralis S.A. afin de déposer, enregistrer auprès des autorités compétentes tous documents, actes, articles, instruments, contrats, avis, reconnaissances, déclarations, certificats, ou tous autres documents pouvant être nécessaires ou utiles en relation avec la liquidation de la Société, en ce compris mais non limité à toutes déclarations fiscales en suspens ainsi que l'exécution par la Société des formalités y relatives.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, de toute nature, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2014. Relation: ECH/2014/1093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 juin 2014.

Référence de publication: 2014083317/197.

(140098220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

---

**Lux Konzept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 186.095.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deux avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Esther DEGRAY, né le 14 février 1969 à Tonneins (F), commerçante, demeurant au 18, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LUX KONCEPT S.A.»

Le siège social est établi à Clervaux.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente de produits salés et sucrés et de boissons non-alcooliques, ainsi que la mise à disposition de tout matériel de location pour tous types d'évènements et manifestations. La société a en outre pour objet l'entretien et la création d'espaces verts y inclus terrassements.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (€ 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) par action, intégralement souscrites.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale statuaire se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

**Art. 11.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 12.** Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante pré-qualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Mme Esther DEGRAY .....	<u>310 actions</u>
TOTAL: .....	310 actions

Toutes ces actions ont été libérées au quart (25%) par versements en espèces, si bien que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (€ 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, déclare se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prend les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur

Madame Esther DEGRAY, né le 14 février 1969 à Tonneins (F), commerçante, demeurant au 18, rue des Carrefours, L-8124 Bridel;

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A.

Siège social: 1, Rue de l'Eglise L - 3391 Peppange, RCS Luxembourg B 61212

4.- Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DEGRAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16657. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053170/137.

(140060954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Luxembourg Prime Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.391.

In the year two thousand fourteen, on the second day of April.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "LUXEMBOURG PRIME INVESTMENTS S.A." (the "Company"), a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on 9 December 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 232 on 27 January 2012.

The meeting was opened by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Monique DRAUTH, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Stéphane WEYDERS, company's director, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to the members of the Board of Directors.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, that all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, the totality of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the Company with effect as on this day.

*Second resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 151, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered at R.C.S. Luxembourg under number B 127972.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.



The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to give discharge to the members of the Board of Directors for the exercise of their mandate.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le deux avril.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXEMBOURG PRIME INVESTMENTS S.A." (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 232 du 27 janvier 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane WEYDERS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux membres du Conseil d'administration.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

### Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, la société Platinum Advisory Services Luxembourg S.à r.l., 151, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 127972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

### Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Weyders, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/15998. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053171/120.

(140060878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **LXG Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 186.091.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierzehnten März in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen:

LXG Resources LLC, limited liability company, mit Sitz in 2404 Echo Harbor Drive, Pearland, Texas, 77584, USA, (Corporation Section Austin, Texas 78711-3697),

hier vertreten durch Herrn Bernhard M. Sinnwell, Bankkaufmann / Bankfachwirt, geboren am 08. Februar 1958 in Saarlouis (D), wohnhaft in D-66701 Beckingen, Ostpreussenstrasse 32 b, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 7. März 2014.

Vorerwähnte Vollmacht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Vorgenannter Komparent ersucht den unterzeichnenden Notar die Satzung einer zu gründenden S.à r.l. wie folgt zu beurkunden.

### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital - Gesellschafter - Weiterführung der gesellschaft**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „LXG Resources S.à r.l.“ gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg. Die Verlegung des Firmensitzes kann durch Beschluss der Gesellschafter in jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg erfolgen.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden,



so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden.

Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Gesellschaft zu erfolgen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeglicher Form, in Luxembourg oder im Ausland, oder von anderen Unternehmen, der Erwerb durch Kauf, durch Zeichnung oder auf eine andere Art sowie die Übertragung Verkauf, Tausch oder auf eine andere Art und Weise von Aktien, Anleihen, Schuldverschreibungen und anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, Entwicklung und das Management des Portfolios der Gesellschaft. Die Gesellschaft darf auch Beteiligungen an Personengesellschaften halten und ihr Geschäft durch luxemburgische oder ausländische Niederlassungen leiten. Die Gesellschaft darf direkt oder durch eine oder mehrere Tochtergesellschaften oder auf eine andere Art und Weise in geistiges Eigentum oder ähnliche Rechte sowie in Grundstücke und Immobilien, die im In- und Ausland gelegen sind, investieren, sowie diese halten, managen oder kontrollieren.

Die Gesellschaft darf auf übliche Weise (durch Darlehen, Vorauszahlungen, Sicherheiten, Wertpapiere oder auf andere Weise) Gesellschaften oder andere Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, unterstützen.

Die Gesellschaft darf zudem alle kaufmännischen, technischen und finanziellen oder andere Massnahmen vornehmen, die direkt oder indirekt mit den Bereichen zusammenhängen, um die Erreichung ihrer Ziele zu ermöglichen.

**Art. 5.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in Einhundert und fünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert EUR (100.- EUR).

Das Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, unter Beachtung der im Gesetz über Handelsgesellschaften festgelegten Bedingungen.

Jeder Anteil ist gleich an den Aktiva bzw. dem Gewinn beteiligt.

**Art. 6.** Die Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft können von mehreren Gesellschaftern gehalten werden und sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar.

An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden, nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme zum max. Wert angeboten wurden, wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot innerhalb von 2 (zwei) Monaten nach Erhalt des Einschreibebriefes nicht angenommen haben und die Abtretung an Drittpersonen durch Gesellschafterbeschluss mit einer Mehrheit von 75% des Gesellschaftskapitals genehmigt wurde.

Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter.

Für den Fall, dass Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, sind bei einem möglichen Verkauf vorgenannte Parameter zu beachten.

**Art. 7.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschliesslich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden, wie sie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 8.** Ein Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums kann weder von Erben, Gläubigern noch anderen Berechtigten vorgenommen werden.

### **Verwaltung der Gesellschaft - Generalversammlung**

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 10.** Die Geschäftsführer übernehmen mit der Ausübung ihrer Tätigkeit für die Gesellschaft keinerlei persönliche Verpflichtung. Sie sind lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihrer Tätigkeiten für die Gesellschaft verantwortlich.

**Art. 11.** Die Generalversammlung vertritt alle Gesellschafter. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Gesellschafter, welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt zumindest einmal pro Jahr. Auf Antrag eines Gesellschafters ist auch unterjährig eine Versammlung einberufbar.

In der Generalversammlung werden Beschlüsse mit einfacher Mehrheit gefasst. Lediglich bei Satzungsänderungen ist die Mehrheit der Gesellschafter welche mindestens 75 % des Gesellschaftskapitals vertreten notwendig.

## **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr und beginnt am 1. Januar und schliesst am 31. Dezember des jeweiligen Jahres.

**Art. 13.** Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird zum 31. Dezember des jeweiligen Jahres durch die Geschäftsführung erstellt.

Einblick nehmen in den Jahresabschluss kann jeder Gesellschafter der Gesellschaft.

**Art. 14.** Aus dem Reingewinn der Gesellschaft werden 5 % den gesetzlichen Rücklagen zugeführt, bis diese 10 % des Kapitals erreicht haben.

Der verbleibende Reingewinn steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Die Gesellschafter können Zwischenausüttungen auf der Basis von seitens der Geschäftsführung erstellten Zwischenabschlüssen vorsehen, die ausreichende Mittel zur Ausschüttung vorsehen, wenn der auszuschüttende Betrag nicht denjenigen Betrag übersteigt, der sich errechnet aus dem tatsächlichen Gewinn des vergangenen Geschäftsjahres zuzüglich Gewinnvorträgen sowie ausschüttungsfähigen Rücklagen und abzüglich Verlustvorträgen sowie auf gesetzliche Rücklagenkonten zu buchende Mitteln.

## **Auflösung - Liquidation**

**Art. 15.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss, wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

**Art. 16.** Soweit alle Anteile von einem Gesellschafter gehalten werden, nimmt die Gesellschaft das Statut einer „Ein“-Manngesellschaft wahr (Artikel 178 - 2 - Gesetz über kommerzielle Gesellschaften, unter Anwendung der Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes).

## **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2014.

### *Kapitalzeichnung - Einzahlung*

Die gesamten einhundert und fünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile wurden durch LXG Resources LLC - 2404 Echo Harbor Drive - Pearland TX 77584 - United States of America gezeichnet.

Die Anteile wurden ganz in bar eingezahlt, sodass der Betrag von EUR 12.500.- (Zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf EUR 1.200.-.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

### *Erster Beschluß*

Zu Geschäftsführern wurden ernannt:

- a) Herr Jan Warstat, geboren am 22. Juli 1976 in Haumburg, beruflich wohnhaft in D-2035 Hamburg, Neuer Wall 71.
- b) Herr Bernhard M. Sinnwell, geboren am 08. Februar 1958 in Saarlouis (D), wohnhaft in D-66701 Beckingen, Ostpreussenstrasse 32 b Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

Die Ernennung zum Geschäftsführer erfolgt auf unbestimmte Zeit.

## Zweiter Beschluß

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in  
L-2450 Luxemburg, 15, Boulevard Roosevelt

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. M. SINNWELL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2014. Relation: LAC/2014/12785. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 9. April 2014.

Référence de publication: 2014053173/139.

(140060818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

### **Mawa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1212 Luxemburg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 186.114.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den zweiten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

#### IST ERSCHIENEN:

Herr Rechtsanwalt Philipp SIMON, wohnhaft in 5, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxemburg.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

#### **Name - Sitz - Dauer - Zweck**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung „Mawa S.A., SPF“ (hiernach die „Gesellschaft“) wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft unterliegt dem abgeänderten Gesetz vom 11. Mai 2007 über die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (hiernach die „SPFGesetzgebung“).

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

Durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit kann der Gesellschaftssitz innerhalb Luxemburgs verlegt werden. Ferner können durch Beschluss weitere Büros bzw. Geschäftsstellen innerhalb Luxemburg-Stadt eröffnet werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Geschäftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und das Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten und Finanzanlagen im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzgarantieverträge.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto oder Depot geführt werden können, halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen der SPF-Gesetzgebung abwickeln.

## Kapital - Aktien

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 31.500.- EUR (einunddreißigtausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 31.500 (einunddreißigtausendfünfhundert) Aktien mit einem Nennwert von je 1.-EUR (einem Euro).

Das genehmigte Kapital beträgt insgesamt 10.031.500.- EUR (zehn Millionen einunddreißigtausendfünfhundert Euro) und der Verwaltungsrat bzw. Einzelverwalter ist ermächtigt im Rahmen des genehmigten Kapitals Aktien mit einem Nennwert von 1.- EUR (einem Euro) über Kapital in Höhe von bis zu 10.000.000.- EUR (zehn Millionen Euro) auszugeben.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und hat das Recht:

- jede Kapitalerhöhung, im Rahmen des genehmigten Kapitals vorzunehmen, ganz oder teilweise durch Ausgabe neuer Aktien, gegen Zahlung in Bar oder Sacheinlagen, durch Umwandlung von Guthaben, Inkorporation von Reserven oder anders;

- den Ort und das Datum, den Ausgabepreis, die Zeichnungsbedingungen und Auszahlungsbedingungen der neuen Aktien festzusetzen;

- das Vorzugszeichnungsrecht der Aktionäre, im Falle von Aktienaussgabe gegen Bargeld, aufzuräumen oder zu begrenzen, hinsichtlich der ausdrücklichen Verzichtserklärung der Aktionäre auf ihr Vorzugszeichnungsrecht.

Diese Ermächtigung ist gültig während einer Dauer, endend am 2. April 2019. Durch Beschluss der Generalversammlung kann diese Dauer in Bezug auf die zu diesem Datum noch nicht vom Verwaltungsrat geschaffenen genehmigten Aktien erneuert werden.

Nach jeder vollendeten und nach Gesetz durchgeführten Kapitalerhöhung wird der Artikel 5 umgeändert um sich der Kapitalerhöhung anzupassen; solche Änderungen werden notariell durch den Verwaltungsrat oder durch eine andere ermächtigte Person festgehalten.

Die Gründungsaktien werden ohne Agio ausgegeben. Im Rahmen des genehmigten Kapitals ausgegebene Aktien können mit Agio ausgegeben werden. Die Aktien werden von Investoren im Sinne von Artikel 3 der SPF-Gesetzgebung gehalten. Jeder Investor muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der Gesellschaft eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Aktionärsregister gehalten, welches zur Einsichtnahme durch die Aktionäre zur Verfügung steht. Das Register enthält alle Informationen gemäß Art. 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften. Das Eigentum an Namensaktien wird durch Eintragung in das Register nachgewiesen.

Zertifikate über die Eintragung werden auf Antrag ausgegeben und durch den Verwaltungsratsvorsitzenden unterzeichnet.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; im Fall das Aktien von mehr als einer Person gehalten werden, müssen die Personen, welche das Eigentumsrecht behaupten, einen einheitlichen Bevollmächtigten ernennen, um die Aktien gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung von sämtlichen Rechten bezüglich Aktien auszusetzen, bis eine Person als Alleineigentümer gegenüber der Gesellschaft ernannt wurde.

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können durch Beschluss der Generalversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss ist wie bei Satzungsänderungen zu fassen. Hierzu können Aktien mit oder ohne Agio ausgegeben werden.

Die Gesellschaft kann Inhaberaktien ausgeben und der Verwaltungsrat ist ermächtigt Namensaktien in Inhaberaktien umzuwandeln und sodann an die früheren Namensaktionäre auszugeben.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

## Verwaltung - Aufsicht

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei (3) Mitgliedern bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Falls die Gesellschaft jedoch nur einen einzigen Aktionär zählt oder, falls anlässlich der Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein (1) Mitglied beschränkt werden, dies bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche die Existenz von mehreren Aktionären feststellt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates müssen nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Wenn der Verwaltungsrat mehr als nur ein Mitglied hat, können die Verwaltungsratsmitglieder in A-Mitglieder und B-Mitglieder gespalten werden. Die Zuordnung erfolgt im Rahmen des Bestellungsaktes.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telefax oder digital signierte E-Mail erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst; bei Stimmengleichheit ist der Beschluss abgelehnt.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird, im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, für alle Angelegenheiten durch die Unterschrift des alleinigen Verwaltungsratsmitgliedes und wenn es A und B-Mitglieder gibt durch die gemeinsame Unterschrift eines A-Mitgliedes und B-Mitgliedes des Verwaltungsrates im Innen- und Außenverhältnis gebunden.

**Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung der Aktionäre ernennt die Kommissare und bestimme außerdem ihre Anzahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

### **Geschäftsjahr - Generalversammlung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

**Art. 13.** Das Quorum und die Fristen, welche im Gesetz festgelegt sind, sind auch auf die Einberufungen und Durchführung der Hauptversammlung anwendbar, soweit hierin nichts anderes vorgesehen ist. Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens 50% des Kapitals anwesend bzw. wirksam vertreten sind. Von den gesetzlichen Erfordernissen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Jede Aktie verleiht ein Stimmrecht, das nicht geteilt werden kann. Ein Aktionär kann für eine Hauptversammlung schriftlich, durch Telefax oder signierte und verschlüsselte E-Mail einen Vertreter ernennen.

Soweit im Gesetz nicht anderweitig vorgesehen, werden Beschlussfassungen einer Hauptversammlung, welches wirksam einberufen wurde, mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Bei Stimmengleichheit ist ein Beschluss nicht gefasst bzw. abgelehnt.

Wenn alle Aktionäre auf einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind, und feststellen, dass sie über die Tagesordnung der Hauptversammlung informiert wurden, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Entscheidungen, welche anlässlich einer Hauptversammlung getroffen wurden, müssen in ein Protokoll, welches durch den Versammlungsvorstand und Aktionäre, welche dies verlangen, zu unterzeichnen ist, aufgenommen werden.

Alle Aktionäre können auf einer Hauptversammlung der Aktionäre durch Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche ihre Identifizierung erlauben. Diese Kommunikationsmittel müssen im Einklang mit den technischen Standards die effektive Teilnahme an der Versammlung erlauben und die Beratungen müssen ununterbrochen übertragen werden. Die Teilnahme an Versammlungen auf diesem Wege ist gleichbedeutend mit der persönlichen Teilnahme an der Versammlung.

**Art. 14.** Die beschlussfähige Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die Befugnis, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

**Art. 15.** Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Zwischendividenden können unter den gesetzlichen Bedingungen durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung findet statt am letzten Dienstag im April um 12.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

### **Auflösung der Gesellschaft - Insolvenz**

**Art. 18.** Im Fall der Beendigung, Auflösung oder Insolvenz der Gesellschaft obliegt die Abwicklung einem durch die Generalversammlung der Aktionäre zu bestimmenden Liquidator. Er ist ermächtigt, sämtliche Rechtshandlungen im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft vorzunehmen.

### Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste reguläre Generalversammlung findet statt im Jahre 2015.

### Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

### Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.500.- EUR (eintausendfünfhundert Euro).

### Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann trat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als ordnungsgemäß einberufen bekennt und fasste, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatte, einstimmig folgende

### Beschlüsse

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf einen (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:
  - a. Herr Rechtsanwalt Philipp SIMON, vorgeannt.
3. Zum Kommissar wird ernannt:
  - a. Herr Rechtsanwalt Joram MOYAL, geschäftsansässig in 14, rue des Bains, L-1212 Luxemburg
4. Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden mit den aus Anlass der jährlichen Generalversammlung von 2019 zu haltenden Neuwahlen.
5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1212 Luxemburg, 14a, rue des Bains.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die Erschienenen, vorgeannt und vertreten wie vorstehend, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Simon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: LAC/2014/16050. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053183/180.

(140061346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

### **PAG Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 186.090.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le trente-et-un mars,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"PAG HOLDING LIMITED", une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à Gibraltar, Suite 4, Giro's Passage, inscrite au Companies' House de Gibraltar sous le numéro 109145,

ici représentée par Maître Yusuf MEYNIUGLU, avocat, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 mars 2014,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes:



## Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PAG HOLDING S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'acquisition, le développement de tous droits de propriétés industrielles ou intellectuelles ainsi que, plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant à cette dernière.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a encore pour objet les activités d'assistance à la gestion et au développement et à la promotion économique de ses filiales, ceci de manière directe, indirecte ou connexe, et notamment par des prestations de conseils et services.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

## Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), divisé en cent (100) d'actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.



**Art. 11.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués et/ou du président du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 14.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 15 .** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou soit encore par la signature individuelle du président du conseil d'administration.

**Art. 16.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 17.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année, à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire:*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération:*

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "PAG HOLDING LTD", prénommée, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été partiellement libérées par des versements en espèces à concurrence de cinquante pour cent (50%), de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire:*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

#### *Sont nommés administrateurs:*

a. Monsieur Patrice GILLES, dirigeant de sociétés, né le 25 février 1953 à N'Gaoundere (Cameroun), demeurant à TH-10120 Bangkok (Thaïlande), 111/1 Phimarn Mansion, South Sathorn Road Soi 17, Thungmahamek;

b. Monsieur Antoine GUIGUET, dirigeant de sociétés, né le 15 avril 1978 à Romorantin (France), demeurant à L-2560 Luxembourg, 48, rue de Luxembourg;

c. Monsieur Gérard MARICHY, dirigeant de sociétés, né le 12 septembre 1947 à Dijon (France), demeurant à L-2560 Luxembourg, 48, rue de Luxembourg.

2.- Est nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société:

Monsieur Gérard MARICHY, précité.

3.-Est nommée commissaire aux comptes:

la société anonyme de droit luxembourgeois, IMS COUNSEL S.A., établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.165.509.

4.- Le siège social est fixé à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

5.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-neuf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. MEYNIUGLU, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2014. Relation: LAC/2014/15356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014053256/234.

(140060844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**POMBAL Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.467.988,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 186.112.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Rodolphe Jacques A Haegelsteen, né à Uccle, Belgique, le 9 octobre 1964, demeurant professionnellement au 81, Rue Edith Cavell, 1180 Uccle, Belgique.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "POMBAL Investment S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 3.467.988.-), représenté par trois millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-huit (3.467.988) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

##### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

##### **8.2 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et Libération*

Monsieur Rodolphe Jacques A Haegelsteen, précité, déclare souscrire les parts et les libérer intégralement en valeur nominale trois millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 3.467.988) par apport en nature de l'ensemble des sociétés suivantes:

Dénomination sociale	Siège social et numéro RC	Nombre de parts apportées	Evaluation (EUR)	% des parts apportées
IMMOFIN S.C.A.,	44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,	7.560 Limited A	575 164	1.26%
SICAR, en liquidation ImmoFinRe II S.C.A.	RCS Luxembourg: B128.492 44, Boulevard Grand- Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,	800.000 Limited A	509 760	0.88%
SICAV-FIS Vesalius Biocapital I	RCS Luxembourg: B153.670 1 B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, RCS Luxembourg: B132.301	3.007	351 544	3.42%
Investments S.A. SICAR LBO France:	LBO France Gestion 148 rue de l'Université 75007 Paris	5.000	251 000	0.37%
HEXAGONE III FCPR-1 747 Stuyvesant III	747 Capital, LLC, 880 Third Avenue, 17 <sup>th</sup> Floor, New York, New York, 10022, USA.	1	156 762 €	2.75%
747 Stuyvesant IV	747 Capital, LLC, 880 Third Avenue, 17 <sup>th</sup> Floor, New York, New York, 10022, USA.	1	18 033	1.34%
TopMYO1 Limited	Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI Company Number: 1685282	245 Class A2 Non-voting 56 Class A3 Non-voting	174 105 40 395	2.07% 2.09%
Valiance: Farmland SICAV-FIS	Parc d'activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg: B171.428	629	453 725	2.86%
TopMDx Ltd	Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, BVI Company Number: 1778776	247,50	247 500	2.70%
Crédit Agricole Private Capital SCA Sicar-SW1 Sub-Fund	Crédit Agricole Luxembourg 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg LUXEMBOURG	2.320	232 000	1.90%
Vacancesweb	184, chaussée de Vleurgat, B-1000 Bruxelles, RPM Bruxelles: 0831.870.317	97.433	200 000	26,33%



Immorom S.C.A.	53 bte 1 à 1040, rue Baron Dhanis, Bruxelles, RPM Bruxelles: 0891.380.609	1.650	258 000	2.87%
	TOTAL .....		3 467 988	

*Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration d'apport du souscripteur précité, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la totalité des parts sociales apportées;

*Réalisation effective de l'apport*

Le souscripteur précité, déclare:

- qu'il est seul propriétaire sans restriction des parts sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- que l'apport de ces parts sociales est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des parts sociales, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille trois cents Euros (EUR 3.300).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a. Monsieur Rodolphe Jacques A Haegelsteen, né à Uccle, Belgique, le 9 octobre 1964, demeurant professionnellement au 81, Rue Edith Cavell, 1180 Uccle, Belgique, comme gérant de catégorie A de la société.
- b. Monsieur Emmanuel Lebeau, né à Metz, France, le 2 juin 1972, ayant son adresse professionnelle au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.
- c. Monsieur Olivier Francis Hugues Robert Granboulan, né à Langeais, France, le 25 août 1955, ayant son adresse professionnelle au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

PASSÉ à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentaire, le présent acte.

Signé: Haegelsteen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mars 2014. Relation: EAC/2014/4440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053268/309.

(140061320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**DSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.708.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 avril 2014*

1. M. Jan VAN DER VLIET a démissionné de son mandat de gérant A.

2. M. Petrus MARTEIJN, administrateur de sociétés, né à Oostburg (Pays-Bas), le 18 mai 1962, demeurant à 5237 Pj 's-Hertogenbosch, 17, Galeistraat, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour DSG S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014054505/15.

(140062617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2014.